Léman Bleu -

14 juillet 2020 - 18h43

SAUVEGARDE GENÈVE S’OPPOSE À L’ABATTAGE DE 26 ARBRES À CRESSY

L’abattage des arbres divise à nouveau. C’est cette fois la gestion par l’Etat du plan localisé dans le quartier de Cressy qui est dans le collimateur des associations. Une riveraine reproche à l’Etat d’être entré en matière sur l’abattage de 26 arbres demandé par les promoteurs pour la construction d’un parking souterrain. Elle est soutenue par l’association Sauvegarde Genève qui contredit l’expertise de l’Etat stipulant que les 26 arbres étaient malades. Dans sa contre-expertise, l’association estime au contraire que 24 d’entre eux seraient sains. Pour son président, le cas est emblématique car l’Etat va systématiquement dans le sens des promoteurs. Il estime qu’il y a une centaine d’histoires comme celle-ci à travers le canton.

Contacté par notre rédaction, le Département du Territoire, dirigé par Antonio Hodgers, n’a pas souhaité s’exprimer mais une réponse devrait tomber dans les prochaines heures.

20Minutes - 14 juillet
https://www.20min.ch/fr/story/vingt-quatre-arbres-sains-sacrifies-pour-un-parking-481169720984

GENÈVE

Vingt-quatre arbres sains sacrifiés pour un parking

Le canton a autorisé la coupe d'un ensemble d'arbres dans le cadre d'une promotion immobilière à Cressy. Sauvegarde Genève soutient les recourants qui ont été déboutés.

Sauvegarde Genève dénonce la coupe d'un ensemble de 24 arbres sains pour la construction d'un parking souterrain, dans le cadre d'une promotion immobilière à Cressy, dans la commune de Confignon. L'association soutient les recourants, qui ont été déboutés.

Sauvegarde Genève dénonce la coupe d'un ensemble de 24 arbres sains pour la construction d'un parking souterrain, dans le cadre d'une promotion immobilière à Cressy. L'association soutient les recourants, qui ont été déboutés.

«Le canton a systématiquement favorisé les promoteurs»
«C'est un cas emblématique, où tout ce qui pose le plus problème à Genève est rassemblé dans un même dossier. Le canton a systématiquement favorisé les promoteurs», a dénoncé mardi devant les médias Jean Hertzschuch, président de

Sauvegarde Genève. L'association, qui vient de fêter ses trois ans, se bat pour la sauvegarde de la biodiversité et du patrimoine.

Le dossier concerne une parcelle à Cressy, dans la commune de Confignon, la dernière d'un plan localisé de quartier (PLQ) datant de 1995. Le promoteur a obtenu en mars 2019, moyennant 21 dérogations au PLQ selon les recourants, six selon l'Etat, l'autorisation de construire deux immeubles de logements en PPE et un parking souterrain de 30 places. Or la dalle en béton de ce parking implique l'abattage 24 arbres.

«Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage»

Afin de préserver cette végétation, une riveraine de la parcelle et l'Association pour la Sauvegarde de Confignon et environs ont fait recours. Contestant l'expertise des promoteurs, selon laquelle les arbres sont «vraisemblablement» tous malades, la voisine a fait faire une contre-expertise qui conclut à leur bon état physiologique et mécanique, 17 d'entre eux pouvant encore vivre plus de 20 ans.

«Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage», commente la riveraine. Alors que le PLQ prévoyait le maintien de ces arbres, le canton a autorisé le promoteur à construire plus haut et plus grand. «Le parking pourrait être construit sur deux niveaux sans toucher aux arbres qui abritent de la biodiversité et apportent de la fraîcheur dans le quartier», précise-t-elle.

Le Tribunal donne raison à l'Etat

Déboutés par le Tribunal administratif de première instance, les recourants viennent de faire appel. Ils sont prêts à porter l'affaire jusqu'aux juges de Mon Repos. De son côté, le Département du Territoire, et pour lui sa porte-parole Pauline de Salis, souligne que «le Tribunal a tranché et donné raison au Département».

Cendres de l'ex-propriétaire

Selon la voisine recourante, les cendres de l'ex-propriétaire de la parcelle sur laquelle reposeront immeuble et parking sont dispersées dans la forêt. Le promoteur, la régie Grange, aurait «promis» aux héritières de ne pas y toucher. «Mais cela a été fait à l'oral. Elles ont fait confiance au promoteur.» Une affirmation intégralement contestée par l'administratrice de la régie Grange, Béatrice Grange, initiatrice du projet. «Il n'y a jamais eu de condition posée à ce sujet lors de la vente de cette parcelle. La recourante tente de trouver désespérément des arguments suite à l'échec cuisant de son recours en première instance pour faire obstruction à la construction de cet immeuble en zone de développement, qui permettra d'offrir à plus de 15 familles un logement à prix raisonnable dans ce quartier.»

Bluewin - 14 juillet
https://www.bluewin.ch/fr/infos/economie/24-arbres-sains-sacrifies-pour-un-parking-414799.html

24 arbres sains sacrifiés pour un parking

ATS
14.7.2020 - 17:53

Sauvegarde Genève dénonce la coupe d'un ensemble de 24 arbres sains pour la construction d'un parking souterrain, dans le cadre d'une promotion immobilière à Cressy, dans la commune de Confignon. L'association soutient les recourants, qui ont été déboutés.
Photo: KEYSTONE/SALVATORE DI NOLFI

Sauvegarde Genève dénonce la coupe d'un ensemble de 24 arbres sains pour la construction d'un parking souterrain, dans le cadre d'une promotion immobilière à Cressy. L'association soutient les recourants, qui ont été déboutés.

«C'est un cas emblématique, où tout ce qui pose le plus problème à Genève est rassemblé dans un même dossier. Le canton a systématiquement favorisé les promoteurs», a dénoncé mardi devant les médias Jean Hertzschuch, président de Sauvegarde Genève. L'association, qui vient de fêter ses trois ans, se bat pour la sauvegarde de la biodiversité et du patrimoine.

Le dossier concerne une parcelle à Cressy, dans la commune de Confignon, la dernière d'un plan localisé de quartier (PLQ) datant de 1995. Le promoteur a obtenu en mars 2019, moyennant 21

dérogations au PLQ, l'autorisation de construire deux immeubles de logements en PPE et un parking souterrain de 30 places. Or la dalle en béton de ce parking implique l'abattage 24 arbres.

Arbres en bon état

Afin de préserver cette végétation, une riveraine de la parcelle et l'Association pour la Sauvegarde de Confignon et environs ont fait recours. Contestant l'expertise des promoteurs, selon laquelle les arbres sont «vraisemblablement» tous malades, la voisine a fait faire une contre-expertise qui conclut à leur bon état physiologique et mécanique, 17 d'entre eux pouvant encore vivre plus de 20 ans.

«Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage», commente la riveraine. Alors que le PLQ prévoyait le maintien de ces arbres, le canton a autorisé le promoteur à construire plus haut et plus grand. «Le parking pourrait être construit sur deux niveaux sans toucher aux arbres qui abritent de la biodiversité et apportent de la fraîcheur dans le quartier», précise-t-elle.

Engagement moral

Pour le président de Sauvegarde Genève, «l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature a failli dans son travail.» Jean Hertzschuch dénonce aussi «le mensonge» et «l'enrobage écologique» du conseiller d'Etat Antonio Hodgers, en charge du Département du territoire (DT): «M. Hodgers a présenté des mesures pour valoriser les arbres, mais les actes ne suivent pas. C'est du greenwashing."

De son côté, le DT salue le fait que «25 ans après son approbation, ce PLQ se concrétise enfin selon certaines dérogations qui sont cohérentes sur le plan urbanistique avec le reste du quartier», a indiqué sa secrétaire générale adjointe Pauline de Salis. Pour le reste, le département constate que le Tribunal administratif de première instance lui a donné raison.

Déboutées en première instance, les recourantes qui déplorent l'absence d'argumentation du tribunal viennent de faire appel. «On ira jusqu'au Tribunal fédéral pour sauvegarder ces arbres», souligne la riveraine. Et d'évoquer un aspect moral: le promoteur avait promis de ne pas toucher aux arbres, les cendres de l'ancienne propriétaire étant enterrées au pied de l'un d'entre eux.

ATS - 14 juillet

Nouvelle polémique autour de l’abattage d’arbres à Genève

De
ATS KEYSTONE
14 juillet 2020

Bataille autour de l’abattage de 24 arbres sains à Genève pour la construction d’un parking souterrain. Le canton a autorisé leur coupe, dans le cadre d’une promotion immobilière à Cressy. L’association Sauvegarde Genève soutient les recourants, qui ont été déboutés.

« C’est un cas emblématique, où tout ce qui pose le plus problème à Genève est rassemblé dans un même dossier. Le canton a systématiquement favorisé les promoteurs », a dénoncé mardi devant les médias Jean Hertzschuch, président de Sauvegarde Genève. L’association, qui vient de fêter ses trois ans, se bat pour la sauvegarde de la biodiversité et du patrimoine.

Le dossier concerne une parcelle à Cressy, dans la commune de Confignon, la dernière d’un plan localisé de quartier (PLQ) datant de 1995. Le promoteur a obtenu en mars 2019, moyennant 21 dérogations au PLQ, l’autorisation de construire deux immeubles de logements en PPE et un parking souterrain de 30 places. Or la dalle en béton de ce parking implique l’abattage 24 arbres.

Arbres en bon état

Afin de préserver cette végétation, une riveraine de la parcelle et l'Association pour la Sauvegarde de Confignon et environs ont fait recours. Contestant l'expertise des promoteurs, selon laquelle les arbres sont « vraisemblablement » tous malades, la voisine a fait faire une contre-expertise qui conclut à leur bon état physiologique et mécanique, 17 d'entre eux pouvant encore vivre plus de 20 ans.

« Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage », commente la riveraine. Alors que le PLQ prévoyait le maintien de ces arbres, le canton a autorisé le promoteur à construire plus haut et plus grand. « Le parking pourrait être construit sur deux niveaux sans toucher aux arbres qui abritent de la biodiversité et apportent de la fraîcheur dans le quartier », précise-t-elle.

Engagement moral

Pour le président de Sauvegarde Genève, « l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature a failli dans son travail. » Jean Hertzschuch dénonce aussi « le mensonge » et « l'enrobage écologique » du conseiller d'Etat Antonio Hodgers, en charge du Département du territoire (DT): « M. Hodgers a présenté des mesures pour valoriser les arbres, mais les actes ne suivent pas. C'est du greenwashing. »

Déboutés par le Tribunal administratif de première instance, « sans réelle argumentation », les recourants viennent de faire appel. « On ira jusqu'au Tribunal fédéral pour sauvegarder ces arbres », souligne la riveraine. Et d'évoquer un aspect moral: le promoteur avait promis de ne pas toucher aux arbres, les cendres de l'ancienne propriétaire étant enterrées au pied de l'un d'entre eux.

Source : ATS

La Tribune de Geneve - 14 juillet

https://www.tdg.ch/querelle-entre-une-riveraine-et-des-promoteurs-a-cressy-447990727740

Abattage d'arbres Querelle entre une riveraine et des promoteurs à Cressy

La construction d'un bâtiment à Cressy prévoit l'abattage d'arbres forestiers. Une riveraine s'y oppose.

Mis à jour il y a 29 minutes

Abattage des arbres de la forêt de Belle-Idée, à Chêne-bourg, en 2018. Pierre Albouy

Aude Bourdier habite le quartier de Cressy. Depuis deux ans, elle conteste un projet de construction à côté de chez elle. Et pour cause, ce dernier prévoit de raser la forêt située entre sa parcelle et celle des promoteurs afin d'y construire un immeuble avec parking souterrain. L'année passée, l'habitante a déposé un recours contre cette décision. Celui-ci a été rejeté par le Tribunal administratif de première instance en juin dernier.

Pourtant, la riveraine tient à le préciser, elle n'est pas fondamentalement opposée au projet. «Je ne suis pas contre la construction de cet immeuble. Il doit se faire. Mais il peut se faire sans abattre des arbres.» Car ce qui surprend dans cette affaire, c'est d'abord l'expertise mandatée en novembre 2018 par les promoteurs concluant que l'ensemble des 26 arbres de la zone forestière devront être abattus, au motif que certains d'entre eux sont «vraisemblablement» malades.

Un diagnostic qui sera contredit peu après par une contre-expertise commandée par la recourante elle-même. Selon ce dernier document, seul deux des arbres de la zone de construction sont touchés par une maladie. Au-delà du caractère flou de l'évaluation, Aude Bourdier est surtout étonnée de l'aval de l'Office cantonal de

l’agriculture et de la nature (OCAN), chargé notamment de la préservation des espaces végétalisés et de la biodiversité. «Comment l’OCAN peut-il donner son feu vert pour l’abattage d’arbres en bonne santé?» s’indigne la riveraine, qui précise que cette décision s’est faite sur la base d’une expertise «qui ne fait qu’une page, contre 30 pages pour la contre-expertise».

Autre élément que dénonce l’habitante de Cressy: une vingtaine de dérogations au plan localisé de quartier (PLQ) ont été obtenues par les promoteurs. «C’est une dénaturation totale du PLQ d’origine. Un tel nombre de dérogations devrait être soumis à une nouvelle enquête publique», estime Jean Hertzschuch, président de l’association Sauvegarde Genève, qui soutient le dossier. Ironie du sort, le PLQ protégeait à l’origine les arbres condamnés aujourd’hui à l’abattage. «Il prévoyait le maintien de la forêt, mais le plan de construction a été agrandi», précise Aude Bourdier.

Épaulée par différentes associations de sauvegarde des arbres, la riveraine a d’ores et déjà fait appel du recours auprès de la Chambre administrative de la Cour de justice. «Nous irons jusqu’au bout pour sauver ces arbres. Je ne suis pas contre le projet, mais nous avons besoin de la fraîcheur de la forêt.»

Publié aujourd’hui à 18h24

Le Courrier

https://lecourrier.ch/2020/07/14/zone-forestiere-en-sursis-a-cressy/

GENÈVE

Zone forestière en sursis à Cressy

L'opposition d'une habitante de Cressy à l'abattage d'un îlot forestier fait enfler la polémique autour des arbres. La finalisation du plan localisé de quartier est en suspens.

MARDI 14 JUILLET 2020 MAUDE JAQUET

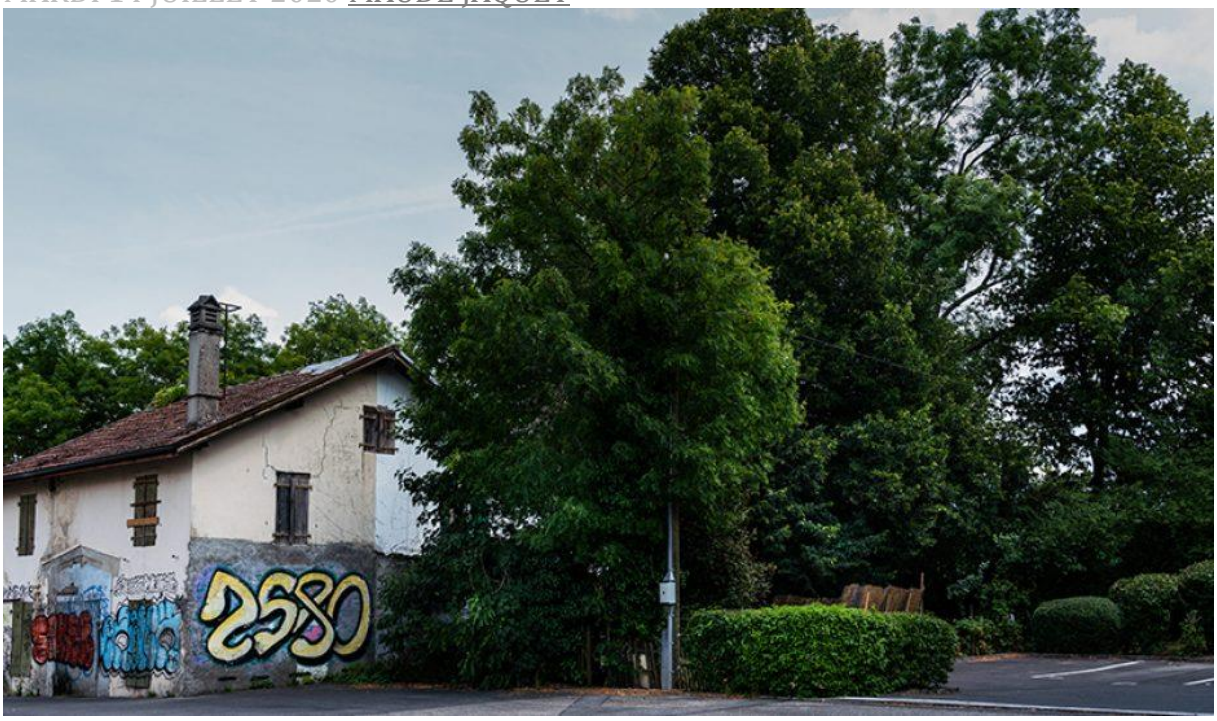

Une parcelle résiste encore et toujours à l'ambition des promoteurs à Cressy, où une riveraine soutenue par l'association Sauvegarde Genève s'oppose à la réalisation d'un projet immobilier qui implique l'abattage d'un cordon forestier de 26 arbres. Parmi eux, des individus centenaires de plus de deux mètres de diamètre. JPDS

DÉVELOPPEMENT

Tout le quartier de Cressy-Confignon est désormais construit selon les plans avalisés en 1995. Tout? Non! Une parcelle résiste encore et toujours à l'ambition des promoteurs. Une riveraine s'oppose à la réalisation d'un projet immobilier qui implique l'abattage d'un cordon forestier de 26 arbres. Parmi eux, des individus centenaires de plus de deux mètres de diamètre. A la place doit être coulée une dalle de béton destinée à abriter le parking souterrain de deux immeubles de logements en PPE, encore au stade de projet. L'autorisation de construire délivrée en mars 2019 a fait l'objet d'un recours. Déboutée en juin, la recourante a d'ores et déjà fait appel devant la Chambre administrative de la Cour de justice.

Projet à dimensions variables

«Le gabarit initial a augmenté de tous côtés. Ce ne sera pas un seul immeuble mais deux, plus hauts et plus larges que ce que prévoit le PLQ. Le parking compte désormais 30 places et la rampe d'accès, déplacée, condamne un magnifique tilleul», s'indigne Aude Bourdier, dont la propriété jouxte la forêt. Epaulée par l'association pour la sauvegarde de Confignon et environs, elle se bat depuis quatre ans pour la pérennité de ce «havre de fraîcheur» dans le quartier. «A Cressy, on manque cruellement de végétation. On veut supprimer 26 arbres ici, alors qu'à cinquante mètres, la commune s'apprête à débourser plus de 760'000 francs pour reverdir les abords de l'école», constate-t-elle avec dépit.
A sa lutte s'est jointe récemment l'association Sauvegarde Genève, aussi active sur le dossier des Vernets.

Une fois n'est pas coutume, ce n'est pas contre la mise en œuvre d'un plan localisé de quartier (PLQ) que les associations se mobilisent, mais pour faire respecter son projet initial. A l'origine, le plan prévoyait de maintenir la forêt en l'état, assurent-elles. «Il y a eu tellement de dérogations sur cette parcelle, ce n'est plus de l'ordre du détail, c'est un nouveau PLQ! Ce devrait pour le moins être soumis à l'enquête publique», réclament les recourants.
D'après eux, pas moins de 21 dérogations auraient été accordées aux propriétaires, permettant ainsi de revoir leur projet à la hausse. Un chiffre contesté par le Département du territoire (DT), qui n'en reconnaît que six. «Les dérogations accordées, qui concernent notamment le nombre d'étages ou l'aire d'implantation des bâtiments, prennent en compte le développement du quartier depuis l'entrée en vigueur du PLQ en 1995», précise Pauline de Salis, secrétaire générale du DT. «On parle ici de petits immeubles de deux étages sur rez avec attique, rien à voir avec les Vernets par exemple.»
«Je ne suis pas contre la construction de cet immeuble, précise Aude Bourdier. Même s'il est plus grand et plus haut que prévu initialement, il peut être construit tout en préservant la forêt. Mais il faut réduire la taille du parking, en le condensant sur deux étages si nécessaire.»

Arbres malades?

Dans ce dossier, expertise et contre-expertise se sont penchées sur la santé des arbres concernés. Une analyse effectuée en 2018 juge l'ensemble «vraisemblablement» malade. Le rapport recommande l'abattage de la totalité des arbres de cette zone forestière. Peu convaincue, Aude Bourdier demande, à ses frais, la réalisation d'une contre-expertise. Réalisée en décembre 2018, celle-ci conclut à la bonne santé de l'ensemble, seul deux individus nécessitant un abattage rapide. Le rapport détaillé précise que dix-neuf de ces arbres seraient susceptibles de vivre encore plus de vingt ans. «Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage», résume la riveraine.

«Il s'agit d'un cas extrêmement problématique et emblématique de la gestion du territoire à Genève. Malgré une expertise positive sur l'état sanitaire des arbres, aucun gain notable pour la végétation ou le maintien de la biodiversité n'a été obtenu. On a donné totalement raison aux promoteurs», s'insurge Jean Hertzschuch, président de Sauvegarde Genève. Et de remettre en question les expertises de l'Etat sur d'autres projets d'aménagements.

«La question de l'abattage pour ce projet n'a jamais été liée à l'état sanitaire des arbres, et le Département n'a d'ailleurs jamais statué sur cette question», conteste Pauline de Salis. «Il y a eu sur cette parcelle une pondération en faveur du logement.» Une politique vertement critiquée par Sauvegarde Genève, qui estime que l'Etat a «lamentablement failli à sa mission de protection du patrimoine arboré.» Pauline de Salis maintient quant à elle que «l'esprit du PLQ initial est respecté» et que les décisions ont été prises avec l'aval de la commune.

Le Temps

https://www.letemps.ch/suisse/geneve-une-bataille-judiciaire-sauver-26-arbres

A Genève, une bataille judiciaire pour sauver 26 arbres

AMÉNAGEMENT

Soutenue par l'association Sauvegarde Genève, une habitante de Confignon s'oppose à un projet immobilier qui implique la destruction d'une forêt jouxtant sa parcel

Sauvegarde Genève dénonce la coupe d'un ensemble de 24 arbres sains pour la construction d'un parking souterrain, dans le cadre d'une promotion immobilière à Cressy, dans la commune de Confignon. L'association soutient les recourants, qui ont été déboutés.
KEYSTONE/SALVATORE DI NOLFI

Sylvia Revello

Publié mardi 14 juillet 2020 à 18:11
Modifié mardi 14 juillet 2020 à 18:12

«S'il le faut, je m'enchaînerai à ces arbres.» Lâchée en fin de conférence de presse, cette petite boutade en dit long sur la ténacité d'Aude Bourdier, habitante de Confignon qui se bat depuis quatre ans pour sauver la forêt qui jouxte son jardin, menacée par un projet immobilier. Soutenue par l'association Sauvegarde Genève, qui a récemment réuni 10 000

signatures pour préserver les espaces arborés dans le canton, la citoyenne, qui a perdu un premier recours, vient de faire appel devant la Chambre administrative de la Cour de justice. En médiatisant son cas présenté comme «grave et emblématique», les associations dénoncent les méthodes de l'Etat, accusé de «favoriser les promoteurs au détriment de la nature».

Au cœur du litige: un plan localisé de quartier (PLQ) situé à Cressy-Confignon, en zone de développement, qui prévoit la construction de logements et de places de parking. «Depuis le début de la procédure, le promoteur a obtenu 21 dérogations qui dénaturent complètement le projet initial», dénonce Aude Bourdier, soutenue également par l'Association pour la sauvegarde de Confignon et environs. Un chiffre contesté par le Département du territoire, qui parle de six dérogations seulement. A l'origine, affirme la riveraine, la forêt devait en effet être préservée. «Au fil du temps, le promoteur a gonflé ses plans, passant d'un à deux immeubles et de 22 à 30 places de parking nécessitant deux rampes d'accès, détaille-t-elle. Résultat: ces constructions empiètent désormais sur la forêt que l'Etat accepte de rayer de la carte.»

Expertise contestée

On touche ici au point de discorde majeur: la santé des 26 arbres concernés, ifs, frênes et tilleuls, dont quatre sont centenaires. Une expertise commandée par l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) les juge «vraisemblablement malades» et recommande leur abattage. Faux, rétorque Aude Bourdier, qui a payé à ses frais (2400 francs) une contre-expertise. Celle-ci conclut à un «état physiologique globalement bon», à l'exception de deux arbres. «Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage», lâche la recourante, pour qui la valeur de la forêt, 73 000 francs selon l'Etat, est volontairement sous-estimée. A ses yeux, le PLQ devrait être remis à l'enquête publique, tant il s'éloigne du projet initial. «Je ne suis pas opposée à la construction de ces logements, affirme Aude Bourdier. Si le promoteur s'en tient au PLQ d'origine, ou s'il accepte de construire un parking sur deux étages, alors le problème est réglé.»

Lire aussi: Baroud d'honneur à Genève pour des arbres qu'on abat

Pourquoi Sauvegarde Genève soutient-elle soudain la démarche d'un particulier en conflit avec l'Etat? «C'est la première fois qu'on s'engage ainsi, répond Jean Hertzschuch, président de l'association. L'exemple nous a semblé dramatiquement emblématique de ce qui se fait ailleurs dans le canton. Nous avons de gros doutes concernant les expertises de l'Etat sur d'autres projets d'aménagement.» A ses yeux, l'OCAN a «lamentablement failli à sa mission de protection du patrimoine arboré» dans ce dossier. «Le rapport produit est mensonger et bâclé, tacle-t-il. Lorsque le conseiller d'Etat Antonio Hodgers nous dit qu'en cas de litige, les arbres sont favorisés, on ne le croit plus.»

Lire également: Antonio Hodgers: «Une partie de la gauche nie un besoin social évident»

«L'esprit du PLQ initial est respecté»

Autre son de cloche du côté du Département du territoire. «Ce projet est la dernière étape d'un PLQ adopté en 1995 avec l'accord de la commune, souligne la porte-parole Pauline de Salis. Tout a été fait dans les règles, comme l'a confirmé le tribunal en donnant raison à l'Etat.» Elle précise que la question des abattages n'a jamais été liée à la santé des arbres, mais uniquement au projet d'aménagement. Une compensation de 13 arbres est par ailleurs prévue. Quid des multiples dérogations? «Elles ne font pas l'objet d'une enquête publique, mais tous les offices sont consultés, précise Pauline de Salis. Dans ce cas précis, l'esprit du PLQ initial est respecté.»

Bataille judiciaire pour sauver 26 arbres

AMÉNAGEMENT Soutenue par l'association Sauvegarde Genève, une habitante de Confignon s'oppose à un projet immobilier qui implique la destruction d'une forêt jouxtant sa parcelle

«S'il le faut, je m'enchaînerai à ces arbres.» Lâchée en fin de conférence de presse, cette boutade en dit long sur la ténacité d'Aude Bourdier, habitante de Confignon qui se bat depuis quatre ans pour sauver la forêt qui jouxte son jardin, menacée par un projet immobilier. Soutenue par l'association Sauvegarde Genève, qui a récemment réuni 10000 signatures pour préserver les espaces arborés dans le canton, la citoyenne, qui a perdu un premier recours, vient de faire appel devant la Chambre administrative de la Cour de justice. En médiatisant son cas présenté comme «grave et emblématique», les associations dénoncent les méthodes de l'Etat, accusé de «favoriser les promoteurs au détriment de la nature».

Au cœur du litige: un plan localisé de quartier (PLQ) situé à Cressy-Confignon, en zone de développement, qui prévoit la construction de logements et de places de parking. «Depuis le début de la procédure, le promoteur a obtenu 21 dérogations qui dénaturent complètement le projet initial», dénonce Aude Bourdier, soutenue également par l'Association pour la sauvegarde de Confignon et environs. Un chiffre contesté par le Département du territoire, qui parle de six dérogations seulement. A l'origine, affirme la riveraine, la forêt devait être préservée. «Au fil du temps, le promoteur a gonflé ses plans, passant d'un à deux immeubles et de 22 à 30 places de parking nécessitant deux rampes d'accès, détaille-t-elle. Résultat: ces constructions empiètent désormais sur la forêt que l'Etat accepte de rayer de la carte.»

Une expertise contestée

On touche ici au point de discorde majeur: la santé des 26 arbres concernés, ifs, frênes et tilleuls, dont quatre sont centenaires. Une expertise commandée par l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) les juge «vraisemblablement malades» et recommande leur abattage. Faux, rétorque Aude Bourdier, qui a payé à ses frais (2400 francs) une contre-expertise. Celle-ci conclut à un «état physiologique globalement bon», à l'exception de deux arbres. «Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage», lâche la recourante, pour qui la valeur de la forêt, 73000 francs selon l'Etat, est volontairement sous-estimée. A ses yeux, le PLQ devrait être remis à l'enquête publique, tant il s'éloigne du projet initial. «Je ne suis pas opposée à la construction de ces logements, affirme Aude Bourdier. Si le promoteur s'en tient au PLQ d'origine, ou s'il accepte de construire un parking sur deux étages, alors le problème est réglé.»

Pourquoi Sauvegarde Genève soutient-elle soudain la démarche d'un particulier en conflit avec l'Etat? «C'est la première fois qu'on s'engage ainsi, répond Jean Hertzschuch, président de l'association. L'exemple nous a semblé dramatiquement emblématique de ce qui se fait ailleurs dans le canton. Nous avons de gros doutes concernant les expertises de l'Etat sur d'autres projets d'aménagement.» A ses yeux, l'OCAN a «lamentablement failli à sa mission de protection du patrimoine arboré» dans ce dossier. «Le rapport produit est mensonger et bâclé, tacle-t-il. Lorsque le conseiller d'Etat Antonio Hodgers nous dit qu'en cas de litige, les arbres sont favorisés, on ne le croit plus.»

«L'esprit du PLQ initial est respecté»

Autre son de cloche du côté du Département du territoire. «Ce projet est la dernière étape d'un PLQ adopté en 1995 avec l'accord de la commune, souligne la porte-parole Pauline de Salis. Tout a été fait dans les règles, comme l'a confirmé le tribunal en donnant raison à l'Etat.» Elle précise que la question des abattages n'a jamais été liée à la santé des arbres, mais uniquement au projet d'aménagement. Une compensation de 13 arbres est par ailleurs prévue. Quid des multiples dérogations? «Elles ne font pas l'objet d'une enquête publique, mais tous les offices sont consultés, précise Pauline de Salis. Dans ce cas précis, l'esprit du PLQ initial est respecté.» ■ S.RE.

Le Temps 15 Juillet 2020

LaTribune de Geneve

16 Juillet 2020

https://epaper.tdg.ch/#article/500/Tribune%20de%20Gen%C3%A8ve/2020-07-16/7/112337895

Elle s'oppose à la coupe de 26 arbres à Cressy

Abattage des arbres dans la forêt de Belle-Idée, à Chêne-Bourg, en 2018.Pierre Albouy

Projet immobilier

La construction d'un bâtiment prévoit que l'on sacrifie une forêt dans ce quartier. Une riveraine le conteste.

Aude Bourdier habite le quartier de Cressy. Depuis deux ans, elle conteste un projet de construction à côté de chez elle. Et pour cause, ce dernier prévoit de raser la forêt située entre sa parcelle et celle des promoteurs afin d'y construire un immeuble avec parking souterrain. L'année passée, l'habitante a déposé un recours contre cette décision. Celui-ci a été rejeté en juin par le Tribunal administratif de première instance, qui a ainsi tranché en faveur de l'État et des promoteurs.

Pourtant, la riveraine tient à le préciser, elle n'est pas fondamentalement opposée au projet. «Je ne suis pas contre la construction de cet immeuble. Il doit se faire. Mais il peut être bâti sans abattre des arbres.» Car ce qui surprend dans cette affaire, c'est la totale contradiction entre deux expertises. Une première, mandatée en novembre 2018 par les promoteurs, concluait que l'ensemble des 26arbres de la zone forestière devaient être abattus, au motif que certains d'entre eux étaient «vraisemblablement» malades.

Un diagnostic qui sera donc contredit peu après par une contre-expertise commandée par la recourante elle-même, à sa charge. Selon ce dernier document, seuls deux des arbres de la zone de construction sont jugés malades. Au-delà du caractère flou de l'évaluation, Aude Bourdier est surtout étonnée par l'aval de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN), chargé notamment de la préservation des espaces végétalisés et de la biodiversité. «Comment l'OCAN peut-il donner son feu vert à l'abattage d'arbres en bonne santé?» s'indigne la riveraine. Elle précise que cette décision s'est faite sur la base d'une expertise «qui ne fait qu'une page, contre 30 pages pour la contre-expertise».

Autre élément que dénonce l'habitante de Cressy: une vingtaine de dérogations au plan localisé de quartier (PLQ) ont été obtenues par les promoteurs. «C'est une dénaturation totale du PLQ d'origine. Un tel nombre de dérogations devrait être soumis à une nouvelle enquête publique», estime Jean Hertzschuch, président de l'association Sauvegarde Genève, qui soutient la recourante. Le Département du territoire (DT) conteste cette affirmation. «Les dérogations sur ce projet sont en réalité au nombre de six», réagit Pauline de Salis, porte-parole du DT. Celles-ci sont dues au développement du quartier de Cressy, motive-t-elle: «Le PLQ a aujourd'hui 25ans. Sa concrétisation peut évoluer à la marge, surtout lorsqu'elle est réalisée sur autant de temps.»

Ironie du sort, le PLQ protégeait à l'origine les arbres condamnés aujourd'hui à disparaître. «Il prévoyait le maintien de la forêt, mais le plan de construction a été agrandi», précise Aude Bourdier. De son côté, le DT assure que les «arbres seront compensés».

Épaulée par différentes associations de sauvegarde des arbres, la riveraine a d'ores et déjà fait appel auprès de la Chambre administrative de la Cour de justice. «Nous irons jusqu'au bout pour sauver ces arbres. Je ne suis pas contre le projet, mais nous avons besoin de la fraîcheur de cette forêt.»

Isabel Ares

LaTribune de Geneve, version papier

16 Juillet 2020

Elle s'oppose à la coupe de 26 arbres à Cressy

Projet immobilier
La construction d'un bâtiment prévoit que l'on sacrifie une forêt dans ce quartier. Une riveraine le conteste.

Aude Bourdier habite le quartier de Cressy. Depuis deux ans, elle conteste un projet de construction à côté de chez elle. Et pour cause, ce dernier prévoit de raser la forêt située entre sa parcelle et celle des promoteurs afin d'y construire un immeuble avec parking souterrain. L'année passée, l'habitante a déposé un recours contre cette décision. Celui-ci a été rejeté en juin par le Tribunal administratif de première instance, qui a ainsi tranché en faveur de l'État et des promoteurs.

Pourtant, la riveraine tient à le préciser, elle n'est pas fondamentalement opposée au projet. «Je ne suis pas contre la construction de cet immeuble. Il doit se faire. Mais il peut être bâti sans abattre des arbres.» Car ce qui surprend dans cette affaire, c'est la totale contradiction entre deux expertises. Une première, mandatée en novembre 2018 par les promoteurs, concluait que l'ensemble des 26 arbres de la zone forestière devaient être abattus, au motif que certains d'entre eux étaient «vraisemblablement» malades.

Un diagnostic qui sera donc contredit peu après par une contre-expertise commandée par la recourante elle-même, à sa charge. Selon ce dernier document, seuls deux des arbres de la zone de construction sont jugés malades. Au-delà du caractère flou de l'évaluation, Aude Bourdier est surtout étonnée par l'aval de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN), chargé notamment de la préservation des espaces végétalisés et de la biodiversité. «Comment l'OCAN peut-il donner son feu vert à l'abattage d'arbres en bonne santé?» s'indigne la riveraine. Elle précise que cette décision s'est faite sur la base d'une expertise «qui ne fait qu'une page, contre 30 pages pour la contre-expertise».

Autre élément que dénonce l'habitante de Cressy: une vingtaine de dérogations au plan localisé de quartier (PLQ) ont été obtenues par les promoteurs. «C'est une dénaturation totale du PLQ d'origine. Un tel nombre de dérogations devrait être soumis à une nouvelle enquête publique», estime Jean Hertzschuch, président de l'association Sauvegarde Genève, qui soutient la recourante. Le Département du territoire (DT) conteste cette affirmation. «Les dérogations sur ce projet sont en réalité au nombre de six», réagit Pauline de Salis, porte-parole du DT. Celles-ci sont dues au développement du quartier de Cressy, motive-t-elle: «Le PLQ a aujourd'hui 25 ans. Sa concrétisation peut évoluer à la marge, surtout lorsqu'elle est réalisée sur autant de temps.»

Ironie du sort, le PLQ protégeait à l'origine les arbres condamnés aujourd'hui à disparaître. «Il prévoyait le maintien de la forêt, mais le plan de construction a été agrandi», précise Aude Bourdier. De son côté, le DT assure que les «arbres seront compensés».

Épaulée par différentes associations de sauvegarde des arbres, la riveraine a d'ores et déjà fait appel auprès de la Chambre administrative de la Cour de justice. «Nous irons jusqu'au bout pour sauver ces arbres. Je ne suis pas contre le projet, mais nous avons besoin de la fraîcheur de cette forêt.»

Isabel Ares

TG 16.07.2020

LaTribune de Geneve, version papier

17 Juillet 2020

À Cressy aussi

Genève, 17 juillet La crise écologique serait-elle une crise du citadin face au vivant? On peut légitimement se poser la question à Genève puisque certains ne reconnaissent même plus le vivant dans un arbre! Preuves en sont tous les projets qui ne tiennent absolument pas compte des arbres et de leurs habitants. On abat, on massacre sans vergogne alors que l'on aurait, avec un minimum d'imagination, pu faire autrement! Comment peut-on décemment vouloir l'abattage d'un cordon boisé, une petite forêt faite d'arbres majestueux pour construire un parking? Oui, vous avez bien lu, il ne s'agit même pas d'habitat mais d'un «parking». Sa construction sacrifierait sans scrupules aucuns vingt-six arbres en bonne santé. Sans les oppositions des associations et d'une habitante de Cressy, nous n'en aurions rien su. C'est hallucinant, surtout en cette période où l'arbre, le végétal, la biodiversité devraient être à l'aune de nos préoccupations, crises écologique et climatique obligent!

Catherine Demolis-Tacchini

TRIBUNE DU 20.7.2020

Une forêt urbaine en danger à Cressy-Confignon

Pourquoi tant d'arbres sont abattus à Genève ?

On nous dit qu'ils sont malades pour la plupart. Et si c'était faux ?

Et si le fait de les déclarer malades était une excuse pour justifier l'abattage de notre patrimoine vivant afin de laisser la liberté aux promoteurs de construire comme ils l'entendent ? En effet, qui dans la population a l'énergie et l'argent pour faire des contre-expertises et des recours, parfois jusqu'au Tribunal Fédéral à chaque sacrifice d'arbres matures, parfois centenaires, voire plus ? Des affaires telle que celle-là, il y en a pléthore à Genève, mais elles ne sont jamais portées à la connaissance de la population. Force est néanmoins de constater que la réalité dépasse parfois la fiction.

L'affaire emblématique de Cressy-Confignon est révélatrice d'un malêtre profond au niveau de la gestion de notre patrimoine « arbres et biodiversité » au niveau de l'État et de ses services, des communes et des promoteurs.

Histoire d'une forêt urbaine

Dans le quartier de Cressy, il existe deux maisons voisines datant de la fin du 19ème. L'une fut jadis habitée par le peintre Edouard Vallet, puis par René Jollien, maire de Confignon et l'autre par le peintre-sculpteur François Constant Bouvier, élève de Rodin à Paris. Cette dernière sera détruite. Une petite forêt plantée d'arbres matures, dont certains sont centenaires, jouxte les deux maisons. Ce petit bois abrite une biodiversité incroyable et nous aurions pu penser que la commune d'abord, puis l'État ensuite protègeraient ce lieu et le mettraient en valeur pour le plus grand bénéfice des habitants du quartier de Cressy. C'est tout le contraire qui s'est produit !!!

Les faits

En février 2018, des promoteurs déposent une demande d'autorisation de construire un immeuble de 21 appartements. Les arbres, sains ou pas, qui, à l'origine, ne devaient pas être inquiétés puisque inscrits dans le plan localisé de quartier (PLQ) comme périmètre à conserver, seront de ce fait abattus pour installer sur toute la surface une dalle de béton destinée à la construction du parking souterrain d'une trentaine de places. L'Office Cantonal de l'Agriculture et de la Nature (OCAN) ne s'est d'ailleurs pas inquiété de la protection des arbres sur la parcelle voisine alors qu'ils pourraient être impactés par la dalle et dépérir, puisque cette dernière arrivera à 50 cm de la limite de propriété du terrain riverain voisin.

Un PLQ non respecté

Au début des années 1990, le projet de déclassement du lieu-dit Cressy est à l'étude. Rappelons qu'il s'agit d'un vaste quartier situé sur Confignon et Bernex, en bordure de la commune d'Onex. En 1995, la modification de zone est approuvée par le Conseil d'Etat. En 2000, débutent les travaux et en 2002 les premiers habitants s'installent.

La construction dont il est question dans cet article est prévue sur la dernière parcelle encore à construire de ce PLQ et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elle a réuni toutes les « erreurs » à ne plus commettre, sous peine que Genève ne devienne une « République bananière ». En effet, à quoi servent les lois et règlements en tous genres s'ils sont régulièrement bafoués par les promoteurs et autorisés par l'Etat et les communes ?

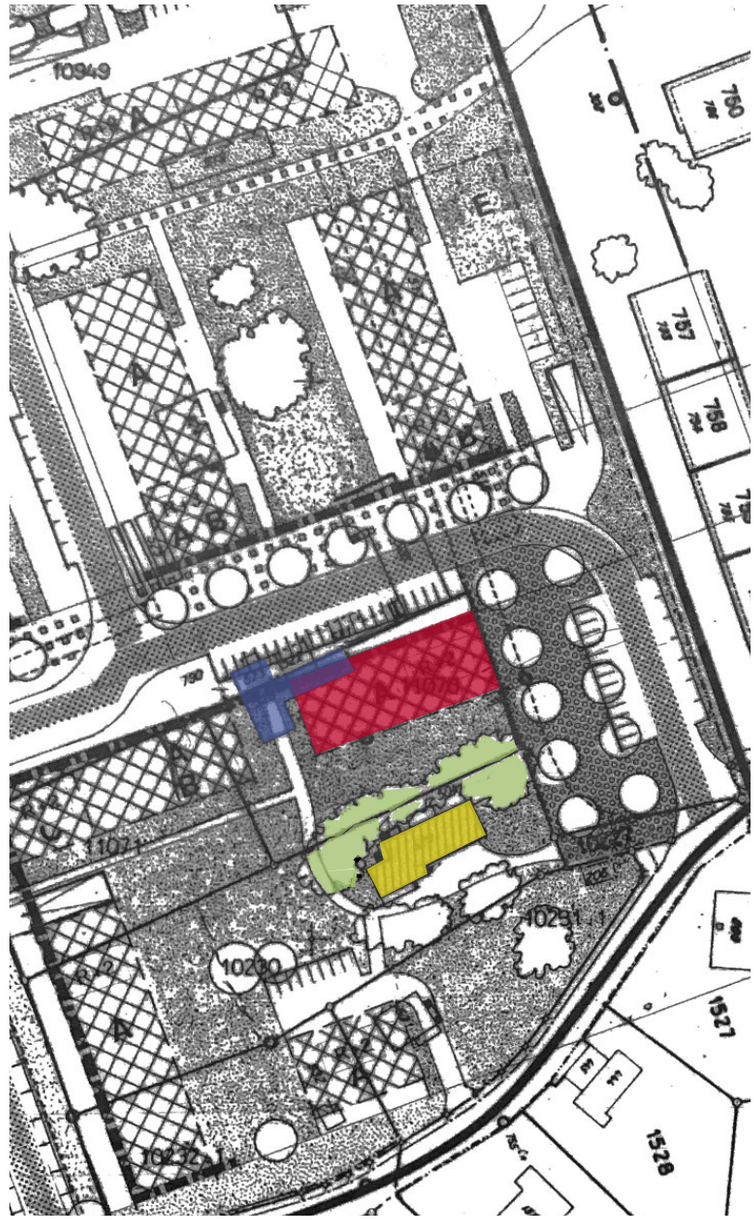

Zoom sur la dernière parcelle à construire du PLQ 28680 – en bleu la maison Bouvier vouée à la destruction, en rouge l'emprise de l'immeuble tel que prévu dans le PLQ, en jaune la maison ancienne (1880) jouxtant la forêt à préserver (en vert)

Ainsi, en mars 2019, l'autorisation est donnée en dépit de multiples « non respect » du PLQ en force, à la loi sur le domaine public (LDPu), à la législation fédérale et cantonale sur les forêts (LFo et LForêts), de la nature et des sites (LPMNS), ainsi qu'à la loi sur les constructions et les installations (LCI). En voici quelques-unes :

- Aire d'implantation du bâtiment : 45 mètres de façade au lieu de 33, soit l'équivalent de 2 immeubles au lieu d'un seul prévu au PLQ
- Deux rampes d'accès au lieu d'une au parking souterrain (deux situées côte à côte)
- Distances et hauteurs par rapport aux parcelles voisines non respectées (dalle de béton frôlant les parcelles voisines)
- Nombre de niveaux : R+2 selon le PLQ, R+3 dans le projet autorisé
- Surfaces brutes de plancher maximales, *dépassant les surfaces prévues à construire dans le PLQ*
- Nombre de places de parking : 30 places pour 21 logements, alors que le tram 14 est à quelques minutes de la parcelle
- Non conservation de la zone forestière existante.

L'accumulation de ces « non respect » du PLQ constitue une modification fondamentale et inadmissible de ce plan localisé de quartier. **On peut donc pleinement réaffirmer ici que l'esprit et la lettre de cette dernière parcelle du PLQ ne sont plus respectés.**

La maison ancienne (1880) du peintre Edouard Vallet et la forêt en péril jouxtant la maison

La complaisance et l'intérêt de la commune de Confignon

Les deux Conseillères Administratives qui ont signé l'éditorial du journal de Confignon de juin 2020, rapportent : *« (…) le quartier de Cressy est apprécié de ses habitants. Cependant, certaines lacunes en matière d'aménagement ont émergé depuis sa création. Ce quartier est minéralisé et manque de verdure. Les espaces bétonnés forment une caisse de résonnance des activités humaines (…) ».* On ne peut qu'approuver cette vision, mais alors pourquoi les autorités communales de la précédente législature, sachant que le quartier de Cressy manque d'arbres, n'ont pas demandé le maintien du cordon boisé du PLQ en question finalement révélé en bonne santé, et n'ont-elles pas exigé que les promoteurs construisent leur immeuble en tenant compte de son maintien ?

L'explication se trouve peut-être dans les décisions prises par les autorités communales de la précédente législature :

1. Accord le 3 février 2017 avec les promoteurs après l'acceptation par l'Office du logement du principe de compensation sur le projet des Hutins des 30% obligatoires de logements sociaux prévus par la loi.
2. Le 22 décembre 2016, l'Etat renonce à son droit de préemption et le 9 février 2017, la commune de Confignon fait de même à condition qu'un montant compensatoire pour non-construction de logements sociaux soit versé par les acquéreurs à la commune.
3. Acceptation de l'utilisation du domaine public moyennant aussi compensation, à notre connaissance sans délibération du Conseil municipal.

Il est pour nous évident que la petite forêt n'a aucune chance face à tous ces arrangements qui, même s'ils sont légaux, reflètent l'état d'esprit dans lequel cette construction a été autorisée et démontrent une fois encore l'intérêt prépondérant de privilégier les promoteurs dans cette affaire.

Enfin, pour remédier à la minéralisation du quartier de Cressy, la commune va reverdir à 80 mètres environ de la parcelle concernée par cet article, le préau de l'école pour une somme rondelette de 762'000 francs, coût à se partager proportionnellement avec Bernex.

Des expertises contradictoires

Une première expertise demandée par l'OCAN qui avait émis un préavis défavorable *« priant les opérateurs d'identifier par une expertise les arbres à maintenir »* a été effectuée par l'entreprise ABDF/Boccard

▶

en novembre 2018 ; sur une seule feuille, sans descriptif ni analyses. Cette expertise que l'on peut qualifier de bâclée conclut que « tous les arbres sont ***vraisemblablement malades*** ».

Une deuxième expertise *détaillée arbre par arbre de 34 pages*, mandatée par la recourante, est réalisée par Les Artisans de l'Arbre Sàrl en décembre 2018. Cette évaluation conclut ***qu'ils sont tous sains, sauf deux.*** Bizarrement, cette deuxième expertise fut ignorée par toutes les parties concernées : l'OCAN, la commune et même, de façon surprenante, par le Tribunal de Première Instance.

Une troisième expertise neutre, réclamée par l'ASC n'a, à notre plus grand étonnement, pas été exigée par le Tribunal. Pour nous, couper un cordon boisé de cette importance ne peut pas être accepté pour la construction d'un bâtiment qui n'est pas d'intérêt public, mais d'intérêt privé. De plus, et c'est ce qui est aussi stupéfiant dans cette affaire, l'immeuble tel que prévu au PLQ peut très bien se construire sans toucher aux arbres, seul le parking doit être revu, et éventuellement se faire sur deux niveaux au lieu d'un.

Le Département du Territoire précise dans le Temps du 15 juillet 2020 *« que la question de l'abattage n'a jamais été liée à la santé des arbres, mais uniquement au projet d'aménagement »*. Dans ce cas pour quelle raison demander une expertise, si ce n'est pour justifier leur abattage ? Cette prise de position officielle confirme ce que nous soupçonnions déjà : tout a donc été entrepris pour justifier les faveurs accordées au promoteur.

Vue sud de la forêt urbaine – la toiture de la maison ancienne permet de voir la très grande taille des arbres qui la composent

Replantations – Quid de la pleine compensation ?

Dans sa lettre du 20 juin 2019, la commune répond à la recourante : « (…) *Le PLQ indique effectivement* ***qu'un cordon boisé doit être maintenu entre les parcelles 11070 et 11377****. L'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) a été consulté pour connaître sa position.* **Sachez que ce dernier a émis un premier préavis défavorable priant les opérateurs d'identifier par une expertise les arbres à maintenir**. *Suite à cette expertise, il s'est avéré que bon nombre d'arbres n'était pas en état de santé optimal, sauf le tilleul, raison pour laquelle l'OCAN a préavisé par la suite favorablement la requête en priant les opérateurs* ***de recréer le cordon boisé tel que stipulé dans le PLQ.*** *» Ainsi le Conseil Administratif vous confirme qu'il soutient la position du Département, soit sauver le tilleul qui le mérite et reconstituer un rideau d'arbres identique à l'actuel, mais avec de nouvelles plantations remplaçant celles qui sont en mauvaise santé (…) »*.

En premier lieu, les demandes de l'OCAN et de la commune ne sont pas respectées par les promoteurs puisque seulement 13 sur 21 arbres seront replantés et le tilleul ne sera pas sauvé comme demandé par la commune en raison de la création d'une deuxième rampe de parking. Cela ne remplace absolument pas une forêt en pleine maturité et toute sa biodiversité. La perspective de ces 13 arbres plantés sur une dalle de béton et non en pleine terre fait sourire car ils ont peu de chance de devenir cinquantenaires et ainsi de remplacer le cordon boisé actuel qui joue le rôle de « climatiseur » naturel. Par conséquent, à notre avis, c'est bien l'expertise demandée par l'OCAN qui a scellé le sort des arbres et encouragé Confignon à donner son accord, indépendamment de tous les autres arrangements cités plus haut. Le courrier de la commune à la recourante cité précédemment le confirme.

La dernière volonté d'une défunte non-respectée

Sachant que dans le PLQ, les arbres sur cette parcelle étaient conservés, l'ancienne propriétaire, Madame Françoise Bouvier, née et décédée à 98 ans dans sa maison, a demandé que ses cendres soient déposées au pied d'un de ses chers arbres, loin de l'emprise de l'immeuble. Ainsi, la conservation de ce boisement a été **la seule requête exprimée** auprès des promoteurs au moment de la vente du terrain. La seule erreur des héritières a été de faire confiance aux promoteurs issus d'une famille genevoise de réputation (affichant en plus un label vert dans ses publicités), et de ne pas mettre par écrit cette volonté exprimée oralement. Un fait que la loi ne peut trancher. Il est en effet triste de constater que la rentabilité et l'appât du gain gâchent toutes les relations humaines et priment pour certains sur le respect de la parole donnée.

Premier recours en 2019 auprès du Tribunal Administratif de Première Instance

Malgré l'urgence climatique, malgré les nombreuses dérogations au PLQ, malgré la contre expertise démontrant que les arbres sont sains, nous avons pris acte que le Tribunal de Première Instance a suivi les promoteurs et l'Etat dans les choix plus que contestables de cette affaire.

Deuxième recours en 2020 auprès de la Chambre Administrative de la Cour de Justice

Déposé le 8 juillet 2020, il est actuellement en cours.

Pétition au Grand Conseil

Disponible sur change.org*, elle est actuellement en cours.

Les arbres et la biodiversité vus par l'Etat

Le Conseil d'Etat a diffusé en date du 23 janvier 2020 un document intitulé « Bouquet de mesures : revalorisation des arbres ». Au titre des mesures immédiates, le Conseil d'Etat prévoit de manière générale « l'arbitrage en faveur des arbres ». En parallèle, l'Etat publie un document intitulé « Stratégie Biodiversité à Genève 2030 » avec 117 mesures.

Considérant ce qui précède, il est étonnant de constater que dans de nombreux dossiers, la règle est au contraire de privilégier la construction et les promoteurs, plutôt que de protéger la nature et la biodiversité avec parfois des arguments à la limite de l'artifice. Nous en concluons que **les mots et les documents sont sans réelle valeur si l'Etat fait fi de l'arbitrage qu'il préconise.**

Des soutiens de plus en plus nombreux

L'ASC a soutenu le recours de Madame Bourdier car cette affaire entrait dans le cadre de ses statuts et de son cahier des charges. Elle est aujourd'hui suivie par Sauvegarde Genève, protecteur connu des arbres à Genève et par de nombreuses autres associations.

Un compromis possible ?

L'affaire est dans les mains de la justice. Cependant, les deux parties auraient tout à gagner à faire un compromis.

Construire un immeuble raisonnable OUI, abattre les arbres qui donneront de la fraîcheur aux nouveaux habitants NON.

Pour preuve du respect envers la nature et pour respecter la défunte Madame Françoise Bouvier, les promoteurs pourraient modifier leur projet ce qui serait très apprécié de la population. Les acteurs de ce dossier et notamment l'Etat qui réexamine actuellement plus d'une centaine de PLQ, démontreraient ainsi que l'argent et l'urbanisation ne sont pas antinomiques avec la conservation du patrimoine et de la nature. ■

Margareth Robert-Tissot,
Présidente de l'ASC
Jean Hertzschuch, Président de
Sauvegarde Genève
Aude Bourdier, Voisine et
recourante

La forêt comprend des arbres centenaires pour certains, dont un magnifique tilleul de 16 mètres de haut et 2 mètres de circonférence, en pleine santé

Pour information, le dossier complet est disponible pour le public et les médias à l'adresse suivante : https://www.sauvegarde-geneve.ch/sauvons-les-arbres-cressy-presse-juillet-2020

* Lien sur la pétition: https://www.change.org/p/sauvons-les-arbres-de-cressy-confignon

ENTREPRISE DE VIDANGE HYDRAULIQUE depuis 1873

Dépannage 7/7 - 24/24

- VIDANGE HYDRAULIQUE
- NETTOYAGE HAUTE PRESSION
- CANALISATIONS
- COLLECTEURS COLONNES DE CHUTE
- POMPAGE DE FOSSES
- CAMERA-VIDEO
- MAÇONNERIE
- STATIONS DE POMPAGE

V. GUIMET FILS S.A.
Rue des Buis 12 - Case Postale 35 - CH-1211 Genève 21
Tél. 022 906 05 60 - Fax. 022 906 05 66
www.guimet.ch

Depuis plus de 55 ans, des travaux de 1ère qualité

EP PEINTURE

PEINTURE
PAPIERS PEINTS
CREPIS & DECORATION

Devis gratuit
TVA offerte pour les membres
de Pic-Vert (soit 7,7% de rabais)

079 301 00 02 - 022 793 20 36

Cp 162 - 1213 Pt-Lancy 1 / info@ep-peinture.ch